

Strasbourg, le 30 avril 2008

pc-oc/pc-oc (2008) 14

PC-OC (2008) 14

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS
(CDPC)

COMITE D'EXPERTS
SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS EUROPEENNES
DANS LE DOMAINE PENAL
PC-OC

Liste des décisions prises lors de la 54^e réunion plénière
28-30 avril 2008

Le PC-OC a décidé :

1. Elaboration de textes normatifs concernant la Convention européenne d'extradition

a) Extradition simplifiée

- d'examiner le projet de 3^e Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition (PC-OC (2008) 05 Rev), en concentrant l'attention sur les points essentiels suivants :
 - o la portée du 3^e Protocole additionnel (limitée ou non à l'extradition simplifiée) ;
 - o les deux formes de recours aux procédures d'extradition simplifiée (Article 2) et la possibilité de formuler des réserves en vertu de l'Article 2, paragraphe 1 ;
 - o les délais prévus pour la révocation du consentement et du renoncement au bénéfice de la règle de la spécialité (Article 5, paragraphe 5) ;
 - o les délais pour la notification du consentement et la décision de l'Etat requis d'accorder une extradition simplifiée (Articles 7 et 7bis) ;
 - o les délais de remise (Article 9) ;
 - o les réserves à envisager aux dispositions du Protocole ;
- de fournir des orientations sur ces points au PC-OC Mod ;
- de charger le Secrétariat d'envoyer le projet de 3^e Protocole, tel qu'amendé par la plénière, à toutes les délégations et d'inviter celles-ci d'envoyer leurs commentaires sur le projet amendé au Secrétariat avant le 1^{er} septembre 2008 ;
- de charger le PC-OC Mod de finaliser le projet de texte lors de sa prochaine réunion à la lumière des discussions ayant eu lieu lors de la présente réunion et de ces commentaires, et de soumettre le Protocole amendé à l'approbation du PC-OC à sa 55^e réunion plénière ;
- de charger le Secrétariat de lancer l'élaboration du projet de rapport explicatif du 3^e Protocole additionnel ;

b) Indemnisation des personnes

- de reporter la date limite de soumission des réponses au questionnaire PC-OC (2007) 10 rev au 1^{er} juin 2008 ;
- de demander à toutes les délégations qui ne l'auraient pas encore fait de communiquer leurs réponses au Secrétariat au plus tard à cette nouvelle date ;
- de charger le PC-OC Mod de poursuivre l'examen de ce point ;

c) Règle de la spécialité

- de prendre note des réponses au questionnaire PC-OC (2008) 01 rev, de la synthèse des réponses établie par le Secrétariat (PC-OC (2008) 12) et des problèmes pratiques portés à son attention par certains de ses membres ;
- ayant relevé des préoccupations particulières à propos de la règle de la spécialité, de poursuivre l'examen de ce point sur la base d'une future proposition écrite d'un instrument contraignant ;
- de remercier M. Branislav Boháčik (Slovaquie) et M. Per Hedvall (Suède) qui se portent volontaires pour soumettre un tel projet de texte avant la prochaine réunion du PC-OC Mod;
- de charger le PC-OC Mod d'examiner cette proposition à sa prochaine réunion et de soumettre des propositions concrètes à la plénière ;

d) Prescription

- ayant examiné la question de la prescription sur la base d'un document de synthèse établi par le Secrétariat (PC-OC (2008) 06) et des discussions ayant eu lieu lors de la 5^e réunion du PC-OC Mod, d'examiner ce point en s'appuyant sur un projet de texte concret ;
- de saluer la proposition de M. Vladimir P. Zimin (Fédération de Russie) relative à un tel projet de texte et de l'inviter à soumettre ce projet de texte par écrit au Secrétariat ;
- de charger le PC-OC Mod d'élaborer des projets de dispositions pour un instrument contraignant sur la base de ce texte ;

2. Problèmes pratiques et cas concrets concernant l'application des conventions

- de procéder à un échange de vues sur un problème pratique évoqué par la Belgique en matière de mise en oeuvre de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale ;
- de saluer les informations présentées par la délégation russe, qui signale des évolutions qui pourraient apporter une solution à ce problème à l'avenir, ainsi que trois approches qui pourraient permettre la poursuite de la coopération dans l'intervalle ;

3. Suivi de la 28^{ème} Conférence des Ministres européens de la Justice (25-26 octobre 2007, Lanzarote): les relations entre les procédures d'asile et les procédures d'extradition

- d'examiner un projet de questionnaire sur les relations entre les procédures d'asile et les procédures d'extradition préparé par les délégations suisse et slovaque (PC-OC (2008) 13 Bil) et de l'adopter avec des modifications ;
- de charger le Secrétariat d'envoyer ce questionnaire à toutes les délégations pour réponses ;
- de demander à toutes les délégations de soumettre leurs réponses au Secrétariat avant le 1^{er} septembre 2008 afin que le PC-OC Mod puisse les examiner à sa prochaine réunion ;

4. Avis du Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE) sur "Les moyens d'améliorer la coopération internationale dans le domaine pénal"

- de prendre acte de l'avis du Conseil consultatif de procureurs européens ;

5. Composition du PC-OC Mod

- eu égard au risque de perturber ses travaux sur l'extradition simplifiée, de ne pas modifier la composition actuelle du Groupe avant la 55^e réunion du PC-OC, tout en laissant ouverte la possibilité aux Etats non membres du Groupe de contribuer à ses travaux en participant à ses réunions ou en communiquant des contributions écrites ;

6. Information concernant la mise en œuvre des mesures pratiques

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des mesures pratiques (liste des points de contact uniques et base de données sur les procédures nationales en matières d'extradition et d'entraide juridique) ;
- de prier les membres du PC-OC qui ne l'auraient pas encore fait de compléter les informations relatives à leur pays, et de charger le Secrétariat d'envoyer des rappels à cet effet ;

7. Questions diverses

- de prendre note des informations sur la 3^e réunion du Comité de la Convention Cybercriminalité (T-CY, 3-4 avril 2008) communiquées par le Secrétariat et par M. Branislav Boháčik (Slovaquie), représentant du CDPC auprès du T-CY ;
- de prendre note de l'initiative prise par le Bureau des Traités du Conseil de l'Europe visant à rendre disponibles des traductions des conventions du Conseil de l'Europe vers des langues non officielles et d'inviter les délégations à envoyer au Secrétariat les traductions officielles des conventions pertinentes dans leur(s) langue(s) nationale(s), lorsque celles-ci existent ;

8. Dates des prochaines réunions

- de fixer les dates suivantes pour les prochaines réunions du PC-OC :
 - o 6^e réunion élargie du Groupe restreint d'experts (PC-OC Mod) : 30 septembre – 2 octobre 2008 ;
 - o 55^e réunion du PC-OC: 4-7 novembre 2008.